

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
SEANCE DU 27 janvier 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Adrian, Président du SMRA68

Présents :

1. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M^{me} ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,
3. M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
4. M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE),
5. M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE).
6. M. TRITTER Adrien, SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim.

Autres personnes présentes :

M^{me} KANZLER Alexandra, SMRA68,
M^{me} VALENTIN Nathalie, SMRA68.

Le secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER, assisté de la Directrice, M^{me} Nathalie VALENTIN.

Ordre du jour :

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21.10.2025 – **pièce jointe n°1B270126**
3. Information sur les décisions prises par le Président

Préparation de la séance budgétaire du Comité Syndical du 17 février 2026

4. Examen du projet de CFU 2025 – **pièce jointe n°2B270126**
5. Proposition d'affectation du résultat 2025
6. Examen du projet de Budget Prévisionnel 2026 – **le document n°3B270126 sera distribué en séance**

Actualités du SMRA68

7. Planning prévisionnel des travaux 2026

Points divers

- Autres points d'actualité
- Date et ordre du jour des prochains Comités Syndicaux

Le Président, Daniel Adrian, salue les membres présents et les remercie de leur ponctualité. Il vérifie le quorum et ouvre la séance à 16h48.

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Après lecture des pouvoirs attribués et vérification du quorum, **Monsieur Adrian** sollicite une candidature parmi les membres présents pour assurer le secrétariat de séance. **Monsieur Tritter** accepte.

POINT 2 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21/10/25 – pièce jointe n°1B270126

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation. Personne ne souhaitant y apporter de complément, le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2025 est approuvé, à l'unanimité.

POINT 3 - Information sur les décisions prises par le Président

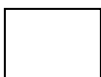
Compte rendu des décisions prises et des actions mises en œuvre par le Président

2025/24	Conformément à la délégation de l'Assemblée, par délibération n°5 du Comité Syndical du 18 novembre dernier, le Président a adhéré à la convention de participation "risque Prévoyance". Le contrat avec Relyens CNP Assurances a été signé le 11 décembre 2025.
2025/25	Le 3 décembre 2025, le Président a signé le contrat de maintenance du progiciel métier ERA avec I-GTOOLS afin d'assurer la continuité de service. Des discussions sont néanmoins toujours en cours concernant l'article 7 de ce contrat.
2026/01	Le 05/01/26, le Président a signé un devis de 4 450 € HT, pour engager le développement d'un nouveau module dans le progiciel métier ERA permettant le calcul automatique, à la parcelle, de l'azote libéré en sortie d'hiver, tel que prévu par le programme d'actions régionales pris en application du 7 ^{ème} Programme d'Actions Nitrates
2026/02	Le Président signe le 27/01/26, les 9 conventions d'encadrement de suivi proposées aux producteurs non-adhérents, au titre de la période 2026-2030, conformément à la délibération n°2 du Comité Syndical du 18 novembre dernier. Ces conventions seront rapidement transmises aux maîtres d'ouvrage concernés pour signature.

Pour préciser le point 2025/25, Madame Valentin ajoute que divers échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec IGTools, depuis le dernier Comité Syndical, que ce soit entre techniciens des deux parties ou avec Monsieur Loïc Richard qui avait alerté sur un point de vigilance à clarifier dans l'article 7.2. du contrat de maintenance, à l'occasion du dernier Comité syndical.

Un rendez-vous est maintenant envisagé au courant de la semaine 6, en visioconférence, en présence du conseil juridique d'IGTools, afin de s'expliquer et trouver une issue à la situation.

Personne ne souhaitant de complément d'information, les membres du Bureau prennent acte de ces décisions.



POINT 4 - Examen du projet de CFU 2025 – pièce jointe n°2B270126

Le Président demande à **Madame Valentin** de présenter succinctement cette clôture des comptes, telle qu'arrêtée au 31 décembre 2025. La maquette simplifiée a été adressée en pièce jointe à la convocation.

La clôture des comptes 2025 du SMRA68 est produite par un Compte Financier Unique (CFU), par anticipation et pour la seconde année consécutive.

Le total des recettes de fonctionnement réalisé se monte à 866 258,23 €, dont 485 064,86 € correspondant à des reports d'excédents cumulés des exercices antérieurs.

Les cotisations annuelles relatives aux conventions d'encadrement de suivi atteignent un montant de 31 782 € (article 705 - études), soit de l'ordre de 8 % des recettes 2025 (hors report des excédents).

Les adhésions des collectivités (communes et groupements de communes), émargeant aux articles 74741 et 74751, s'élèvent, quant à elles, globalement à 143 053,50 € et représentent 38 % des recettes effectives.

Il en résulte une participation globale des producteurs à hauteur de 46 % du budget de fonctionnement (hors reports).

La cotisation annuelle forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace est statutairement fixée à 70 000 € (Article 7473), ce qui représente 18 % des recettes.

Les subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, inscrites au 74888, sont, quant à elles, légèrement supérieures aux prévisions. Elles s'élèvent à 128 975 €, soit 34 % des recettes 2025. Elles sont accordées au titre de la fonction d'Organisme Indépendant du SMRA68.

A noter, par ailleurs, des autres produits divers de la gestion courante (article 75888), à hauteur de 3 718,81 €. En complément des ajustements des prélèvements à la source, ils correspondent au versement de la quote-part des agents pour les chèques déjeuners.

De plus, des atténuations de charges (chapitre 13) ont été perçues en 2025, pour un montant global de 804,06 €. Elles correspondent :

- à un versement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire (article 6419),
- à un versement de la société UP (article 6479), pour quote-part de chèques déjeuners perdus ou non retournés (à l'échelle nationale).

Enfin, des produits spécifiques ont été perçus pour un montant global de 2 860 €, correspondant :

- d'une part, au produit de la vente du véhicule kangoo (article 775), pour un montant de 2 500 €,
- d'autre part, à la reprise, par la société UP, des chèques déjeuner non distribués au 31/12/25.

Le total des dépenses effectives de fonctionnement réalisées en 2025 se monte, quant à lui, à 404 083,56 €.

La principale dépense concerne toujours les charges de personnel, au chapitre 12.

Ces charges de personnel, réalisées à hauteur de 316 311,28 €, représentent 78 % des dépenses de fonctionnement 2025 du Syndicat. Elles sont en très légère hausse par rapport à 2024 (+1,2 %).

Les charges à caractère général (chapitre 11) s'élèvent, quant à elles, à 55 299,82 €, soit une hausse globale de 2,8 % par rapport à 2024. Elles sont réparties comme suit :

- pour les achats et variations de stock (articles 60), les dépenses s'élèvent à 8 356,85 €,
- concernant les services extérieurs (articles 61), les dépenses se montent globalement à 27 638,98 €,



- enfin, les dépenses effectives relatives aux autres services extérieurs (articles 62), sont réalisées à hauteur de 19 303,99 €.

Les autres charges de la gestion courante (articles 65) sont nettement supérieures aux années antérieures, atteignant un montant de 18 650,51 €. En effet, la subvention accordée à l'INRAE, d'un montant annuel de 15 000 €, au titre de la contribution des producteurs haut-rhinois pour la poursuite de la plateforme expérimentale de longue durée PRO'spective, émerge à l'article 657382. Ce versement fait suite à la signature de la convention de partenariat de recherche, conformément à l'extrait n°8 des délibérations du Comité Syndical du 23 mars 2025.

Enfin, les dépenses d'ordre, comportent cette année deux volets :

- Le transfert en investissement de 2 500 €, correspondant à la vente de l'ancien véhicule du SMRA68 (article 6761),
- Les dotations aux amortissements (article 6811) pour un montant de 11 321,95 €. Elles sont légèrement inférieures à celles de 2024 (12 416,09 €).

Le Compte Financier Unique fait donc apparaître un solde de fonctionnement négatif de l'exercice 2025 de 22 890,19 €.

Concernant la section investissement, le total des recettes s'élève à 104 675,03 €, dont 88 127,98 € résultent des excédents d'investissements reportés (article 001) :

- 2 725,10 € découlent du FCTVA (article 10222),
- 11 321,95 € proviennent de l'amortissement des investissements des exercices antérieurs,
- 2 500 € résultent de la plus-value sur cession de l'ancien véhicule de service du syndicat.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 atteignent, quant à elles, 23 828 €.

Aucune dépense n'est imputée aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations corporelles, correspondent, à :

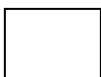
- des investissements de matériels informatiques (ordinateurs et sécurisation du système serveur),
- l'achat d'un véhicule utilitaire Peugeot Partner, indispensable pour réaliser les prélèvements de PRO.

Le Compte Financier Unique fait donc apparaître, pour l'exercice 2025, un déficit de réalisation de l'investissement de 7 280,95 €.

Le résultat d'investissement cumulé se monte à 80 847,03 €.

En réponse à une question d'**Adrien Tritter, madame Valentin** explique succinctement l'origine des reports des excédents annuels qui résultent, tout d'abord, de transferts financiers entre l'ARAA et le SMRA68, au moment de la création du Syndicat. Ensuite, en 2016, le SMRA68 avait procédé à un transfert de fonds de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'être en mesure de financer le développement du progiciel métier ERA. Enfin, les années 2020 à 2022, dont l'activité a été perturbée par la pandémie Covid-19, ont également notablement contribué à ces excédents.

Les membres du Bureau donnent, à l'unanimité, leur accord pour une présentation graphique et synthétique du CFU 2025, sur ces bases, lors du prochain Comité syndical.



POINT 5 - Proposition d'affectation du résultat 2025

Compte tenu des éléments résultant du projet de CFU 2025, il est proposé :

- de reporter, en investissement (001), le solde du résultat d'investissement cumulé, soit 80 847,03 €.
- de reporter, en fonctionnement (002), le solde du résultat de fonctionnement, soit 462 174,67 €.

Les membres du Bureau valident cette proposition d'affectation du résultat. Elle sera donc proposée en Comité Syndical.

POINT 6 - Examen du projet de Budget Prévisionnel 2026 – pièce jointe n°3B270126
(document distribué en séance)

La projet de budget primitif 2026 prend en compte les propositions d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant global de 834 431,17 €, dont 462 174,67 € de reports des excédents de fonctionnement cumulés, inscrits à l'article 002.

Outre ce report des exercices antérieurs, les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

- 29 466 € de recettes issues des conventions de suivi (articles 705) ;
- 135 340,50 € de cotisations annuelles des collectivités productrices adhérentes (articles 74741 et 74751) ;

Madame Valentin précise qu'à la suite de transferts de la compétence assainissement de communes vers des groupements de communes la répartition entre les articles est sensiblement modifiée. Par ailleurs, certains industriels ont suspendu, voire arrêté, les épandages. Les cotisations des producteurs, évaluées avec prudence, sont globalement en diminution par rapport à 2024.

La participation globale des producteurs représente cependant presque 45 % des recettes réelles attendues.

- 70 000 € de cotisation forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace (article 7473) ;
- 132 825 € de subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, pour l'activité de l'Organisme Indépendant (article 74888) ;
- 4 000 € de produits de la gestion courante autres, correspondant principalement à la part des agents pour les chèques déjeuners (article 75888).
- Enfin des recettes d'ordre, pour un montant de 625 €, correspondant à la quote-part d'une subvention d'investissement virée au compte de résultat, sont inscrit à l'article 777. En effet, une aide à hauteur de 2 500 € a été demandée à l'Agence de l'eau, au titre de 2026, spécifiquement pour le développement d'un nouveau module technique dans le progiciel métier ERA.

Les dépenses de fonctionnement représentent, quant à elles, un montant global de 544 431,17 €.

Si ce montant est globalement similaire à celui de l'année précédente (546 248,36 € au BP 2024), la répartition dans les différents chapitres diffère quelque peu. En effet, à la suite de la lecture du guide comptable, et après vérification auprès des services de la paie du bienfondé de ces modifications, certaines dépenses sont reclassées. C'est, en particulier, le cas de l'assurance statutaire qui est désormais affectée à l'article 6168 ou des abonnements informatiques et des frais d'hébergement extérieur en nuage qui passent aux articles 65811 et 65818.

Le principal poste de dépenses concerne toujours les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12), qui représentent environ 65 % des charges de fonctionnement du Syndicat, soit un montant de 352 700 €, en légère baisse par rapport à 2025.



Les charges à caractère général (chapitre 11) constituent le deuxième poste de dépenses (23,6 % des dépenses) à hauteur de 128 610,12 €, et sont réparties comme suit :

- Les achats et variation des stocks (articles 60), évalués à hauteur de 11 660 €, ont fait l'objet de simples ajustements et sont en baisse (-11%) par rapport au budget prévisionnel 2025 ;
- Les dépenses affectées aux services extérieurs (articles 61), représentent un montant de 77 450 € et sont, quant à elles, en baisse de près de 18 % ;
Le principal poste concerne toujours les études et recherches (article 617), à hauteur de 37 000 €. Il doit permettre, entre autres, de réaliser des études prospectives, à l'instar d'une étude relative à l'impact du compostage sur la viabilité des graines de datura, ou d'une enquête de perception de la filière de retour au sol, par exemple. En revanche, les analyses en laboratoire de routine, affectées jusque-là à cet article pour un montant prévisionnel de 12 500 €, basculent désormais à l'article 6228.
- En conséquence, les autres services extérieurs (articles 62), sont en nette hausse par rapport au BP 2025, atteignant un montant prévisionnel de 39 500 €.

Les autres charges de gestion courante (articles 65) sont également en hausse par rapport à l'exercice antérieur et représentent 46 750 €, soit 8,6 % du budget annuel. En complément des dépenses qui sont reconduites à l'identique par rapport au BP 2025, dont la subvention de 15 000 € dédiée à la plateforme PRO'spective portée par l'INRAE de Colmar, s'ajoutent les frais informatiques (abonnements et frais d'hébergement en nuage) pour un montant global de 9 000 €.

Enfin, les amortissements des investissements réalisés les années antérieures (article 6811) représentent 16 371,05 €.

Le Budget Primitif 2026 est donc présenté en suréquilibre de 290 000 € à la section fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, elle est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 103 626,82 €.

Les recettes sont constituées :

- des reports cumulés des exercices antérieurs à hauteur de 80 847,03 €,
- des dotations FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2025, soit une estimation de 3 908,74 €,
- des recettes d'ordre, équivalentes aux dépenses mentionnées ci-dessus, soit 16 371,05 €.

S'ajoutent 2 500 € de subvention de l'Agence de l'eau affectée au développement de nouveaux modules dans le progiciel métier ERA.

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les immobilisations incorporelles, représentant un montant de 25 000 €, et les immobilisations corporelles, à hauteur de 78 001,82 €.

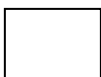
Les investissements seront centrés prioritairement sur :

- des évolutions du progiciel métier ERA, pour une adaptation aux nouveaux besoins d'expertise consécutifs aux évolutions réglementaires,
- le renouvellement de matériels, notamment informatiques.

A noter une spécificité de l'année : la quote-part de l'amortissement de la subvention accordée pour ERA, soit 625 €, est transférée à la section de fonctionnement.

Les membres du Bureau valident collectivement la proposition de Budget Primitif 2026, un budget présenté en suréquilibre pour la section fonctionnement.

Ces propositions seront donc présentées lors du Comité Syndical du 17 février prochain.



POINT 7 - Planning des travaux 2026 - document distribué en séance

Comme en chaque début d'année, **Madame Valentin** commente rapidement le planning des travaux, en insistant sur les spécificités de l'année.

Concernant les instances du Syndicat, 3 Comités Syndicaux (et Bureaux) sont programmés en 2026, le premier étant fixé le 17 février prochain. En raison de la tenue des élections municipales, un comité d'installation est programmé fin du printemps. Il devrait pouvoir se tenir au cours des semaines 25 à 27. Dans le cas contraire, il serait décalé à début septembre. Enfin, classiquement, un dernier comité est prévu à l'automne.

A ce propos, **Monsieur Schuller** suggère que le SMRA68 soit attentif à ce que la séance programmée à l'automne ne soit pas concomitante avec le congrès des maires.

La suggestion d'organiser une nouvelle visite de terrain à l'automne, pour les membres du Comité Syndical nouvellement élus, reçoit un écho favorable de la part des membres du Bureau. Le thème de la visite reste cependant à définir.

Madame Valentin évoque également le souhait de réunir les services de l'Etat, au cours de 2 MISEN épandage, afin de renforcer la concertation autour de sujets d'actualité (par exemple, mise en œuvre du Socle Commun à paraître et PFAS).

Concernant plus particulièrement le fonctionnement administratif du syndicat, **Madame Valentin** passe rapidement sur le renouvellement des conventions de suivi avec les producteurs non adhérents, qui est en cours.

Elle évoque ensuite les travaux qui concernent le progiciel métier ERA. En particulier, les discussions concernant la modification de l'article 7.2 du contrat de maintenance avec la société IG Tools sont en cours. Une visioconférence est prévue au courant de la semaine 6. Par ailleurs, après avoir réceptionné le module d'assistance à la mise à jour des parcellaires, le SMRA68 envisage de faire développer un nouveau module de calcul automatique des apports azotés à l'échelle de la parcelle pour respecter le programme d'actions nitrates. Ultérieurement, il sera nécessaire d'intégrer à ERA les nouvelles exigences du Socle Commun, à paraître probablement au cours de ce premier semestre 2026. Il est possible que de nouveaux traitements de données ou états de sortie s'avèrent utiles à l'expertise de l'Organisme Indépendant.

Sur le volet technique, hormis le suivi classique des filières (expertise des prévisionnels et des bilans d'épandage), le SMRA68 sera mobilisé pour expertiser nombre de mises à jour de répertoire de parcelles et, notamment, ceux du SIVOM Mulhouse Sud Alsace, de la CC Sundgau, de Saint Louis Agglomération et de la CC Alsace Rhin Brisach. En parallèle, des clôtures de répertoire sont à engager pour les entreprises Wrigley, ETC et la commune d'Ostheim. A terme, la clôture de certains répertoires de parcelles, qui ne sont plus mobilisés depuis 2-3 ans, est aussi envisagée, notamment pour la distillerie de Sigolsheim.

Parallèlement, le SMRA68 travaille à une nouvelle formalisation des règles locales, afin de les proposer à la MISEN Epandage, dans la perspective de les officialiser par voie d'arrêté, tel que proposé par le Secrétaire Général de la préfecture en Comité de pilotage de l'Organisme indépendant de septembre 2024.

Concernant la veille technique et scientifique, Madame Valentin évoque, tout d'abord, la participation active du syndicat dans les travaux du BN Ferti. C'est dans ce cadre que devraient se tenir les groupes de travaux annoncés dans le cadre du « Socle Commun ». Elle cite ensuite les travaux qui restent à mener sur l'impact du procédé de compostage sur la viabilité des graines de datura. Le SMRA68 envisage de s'associer à un projet porté actuellement par le CRITT RITTMO qui sera prochainement étudié dans le cadre d'un appel d'offre ADEME.

Madame Valentin revient ensuite rapidement sur le partenariat avec l'INRAE concernant le pilotage et le suivi du site expérimental de longue durée Pro'spective. Le site expérimental sera notamment valorisé comme support de recherche sur différentes molécules émergentes, dont les microplastiques, les molécules médicamenteuses et le PFAS.

A ce propos, **Monsieur Adrian** demande si des travaux sont également prévus sur le 6 : PPD, une molécule qui a été retrouvée en plus des microplastiques dans le lac d'Annecy, un lac pourtant reconnu pour la qualité de ces eaux. Cette molécule est utilisée pour améliorer la durabilité des pneumatiques. Madame Valentin fera remonter la demande auprès de l'INRAE.



Elle conclut, enfin, sur les travaux à mener sur les deux sites internet, qui sont désormais en fonctionnement de routine. Elle évoque le besoin de renouveler une enquête de perception auprès des acteurs haut-rhinois afin de mieux cerner leurs attentes et besoins et d'adapter, en conséquence, les activités de l'OI.

Personne ne souhaitant de complément d'information, **Monsieur Adrian** propose de passer aux points divers.

POINT 8 – Points divers

Ce premier point concerne l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Le prochain Comité Syndical est, en effet, programmé le mardi 17 février 2026, à 17h00, et se tiendra à la chambre d'Agriculture à Sainte-Croix-en-Plaine.

En complément de la séance budgétaire, seuls 2 points seront abordés :

1. le ré-examen de la demande de retrait formulée par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.
A ce propos, monsieur Adrian s'engage à rencontrer les élus de la collectivité avant le Comité Syndical.
2. L'actualisation de la liste des adhérents au SMRA68, en date du 1^{er} janvier 2026.

Personne ne souhaitant aborder d'autres sujets, **Monsieur Adrian** remercie les membres présents et lève la séance à 18h39.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Adrien TRITTER,
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN
Validé le 17/08/2026 par Adrien
TRITTER

Le Président de séance,
Monsieur Daniel ADRIAN,

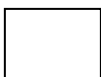


Tableau des signatures Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN Séance du 27 janvier 2026

Ordre du jour :

- Vérification du quorum
1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21.10.2025 – pièce jointe n°1B270126
 3. Information sur les décisions prises par le Président
- Préparation de la séance budgétaire du Comité Syndical du 17 février 2026
4. Examen du projet de CFU 2025 – pièce jointe n°2B270126
 5. Proposition d'affectation du résultat 2025
 6. Examen du projet de Budget Prévisionnel 2026 – le document n°3B270126 sera distribué en séance
7. Actualités du SMRA68 - Planning prévisionnel des travaux 2026
 8. Points divers - Date et ordre du jour des prochains Comités Syndicaux

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Conseiller d'Alsace, canton de Brunstatt Président du SMRA68		
ELMLINGER Carole	Conseillère d'Alsace, canton d'Ensisheim 2 nd e Vice-présidente du SMRA68		
ISSELE René	SIVOM Mulhouse Sud Alsace 1 ^{er} Vice-président du SMRA68		
SCHEIDECKER Philippe	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Bebenheim et Environs Secrétaire du SMRA68		
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs		
TRITTER Adrien	SIA de Lauw-Sentheim- Guewenheim		

